

des nations les plus catholiques de demander la permission du Saint-Siège avant de le faire, ou d'investir le Saint-Siège de l'autorité de juger si les causes pour lesquelles elles font la guerre sont suffisantes. S'il en était autrement, le pape serait le juge suprême en matière politique et les libertés des nations seraient sous sa dépendance.

“ Ainsi, les causes de guerre, l'usage des engins de guerre, les méthodes de guerre, pourvu qu'ils ne soient pas intrinsèquement immoraux, n'ont pas d'ordinaire à être justifiés au tribunal du Saint-Siège. Même s'il en était ainsi, le Saint-Siège ne pourrait pas condamner ou excommunier sans une enquête juridique dans laquelle les deux parties seraient pleinement entendues pour amener la vérification des faits.

“ Le pape cherchera toujours à promouvoir une paix honorable, et sinon la paix, du moins des moyens civilisés et humains de faire la guerre. Mais il ne peut pas, en sagesse ou en équité, faire de la guerre ou de l'usage des moyens de sévir que l'on dit justifiés par les nécessités militaires matière à excommunication s'il n'est pas prouvé qu'ils sont intrinsèquement immoraux. ”

II

Si les catholiques en Angleterre prient pour la victoire des Alliés et si les catholiques allemands prient pour la victoire des empires centraux, que devient l'unité de pensée parmi les catholiques ?

“ L'unité catholique consiste dans le fait que les catholiques du monde entier ont la même foi, le même culte et sont unis en obéissance sous la même autorité spirituelle. En dehors des dogmes de la foi et de la morale et du domaine de la religion, les catholiques sont aussi libres que les autres d'avoir leur opinion et de différer d'opinion entre eux à leur gré.